

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Étrangère, LAFFITTE-BULLIÈRE
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.		
7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.	
4 — 35 — —	Express.	
3 — 57 — —	matin, Poste.	
9 — 04 — —	Omnibus.	
Départ de Saumur pour Angers.		
1 heure 02 minutes soir,	Omnibus.	

Départs de Saumur pour Paris.		
9 heures 50 minut. matin,	Express.	
11 — 35 — —	Direct-Mixte.	
5 — 11 — —	soir, Omnibus.	
9 — 52 — —	Poste.	
Départs de Saumur pour Tours.		
3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.	
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.	

PRIX DES ABONNEMENTS.		
Un an, Saumur, 18 f.	Poste, 24 f.	
Six mois, — 10 »	— 13 »	
Trois mois, — 5 25	— 7 50	

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous recevons de Gènes, le 1^{er} octobre, une communication qui nous paraît mériter la plus sérieuse attention.

Garibaldi, qui vient d'envoyer à ses partisans une adresse dans laquelle il déclare que l'Italie n'a d'autre salut que la protection de l'Angleterre, a annoncé récemment à des amis qui lui ont rendu visite au Varignano, qu'il était d'accord avec des agents du gouvernement anglais pour la question de Rome.

Cette entente aurait pour but d'amener le cabinet britannique à déclarer à la France qu'il ne peut la laisser occuper seule plus longtemps une partie du sol italien, et qu'en conséquence, il ferait, de son côté, occuper la Sicile jusqu'à ce que la ville de Rome ait été évacuée par l'armée française.

Cette combinaison se rattache à des projets anciens et aux constantes ambitions de l'Angleterre. On sait, du reste, que toutes les richesses minières de cette île sont exploitées par des sujets anglais et que des agents britanniques en parcourent en ce moment le territoire dans tous les sens.

Nous doutons beaucoup que le gouvernement de la reine, malgré ses tendances envahissantes, se prête facilement à ces excitations. Toutefois, en rapprochant cette nouvelle des meetings qui se tiennent en ce moment en Angleterre, des proclamations de Garibaldi et de Mazzini, de la mission mystérieuse du docteur Partridge, il est impossible de ne pas être frappé de tous ces signes qui révèlent l'alliance la plus complète entre le parti de l'action en Italie et les intérêts anglais. (La France.)

La démission de M. Conforti est annoncée officiellement par la Gazette officielle du 3. M. Ratazzi a pris l'intérim du ministère de la justice.

Le conflit qui a amené la retraite de M. Durando, ministre des affaires étrangères, est raconté d'une manière assez vraisemblable par le Siècle. D'après ce journal, la note diplomatique, adressée par M. Durando aux légations italiennes à l'étran-

ger, était destinée à la France. Lecture en ayant été faite en conseil des ministres, on la trouva trop vive, trop absolue, et il fut décidé qu'au lieu d'envoyer une note particulière à la France, on se bornerait, pour le moment, à adresser une circulaire générale aux diverses puissances. M. Durando agréa la proposition; mais il expédia la note telle qu'elle avait été rédigée, sans en adoucir les termes, « méprise » pour employer le langage du Siècle, qui fut sévèrement blâmée par le conseil.

Si la version du Siècle est exacte, la démission de M. Durando équivaut à un retrait de la circulaire. (Idem.)

Il est question d'un voyage à Paris de M. Ratazzi. L'Opinion nationale donne le fait comme certain et comme prochain; le président du conseil arrivera, d'après ce journal, vers le 15 de ce mois.

Ce voyage se rattache nécessairement à la question romaine, et l'Opinion nationale l'interprète, — cela va sans dire, — dans un sens conforme à ses espérances. Peut-être n'a-t-il d'autre but que de réparer « les méprises » diplomatiques de M. Durando et l'effet qu'a dû produire cette audacieuse mise en demeure d'évacuer Rome, adressée à la France par l'intermédiaire de l'Europe. Dans tous les cas, les espérances de l'Opinion nationale ne nous paraissent pas plus fondées que les illusions auxquelles ce journal se livrait pendant le dernier voyage de M. Ratazzi, quelques jours avant l'entrée de cet homme d'État au ministère.

M. Ratazzi a pu apprendre alors, et il a l'esprit trop élevé pour ne pas apprécier les raisons graves qui nous retiennent à Rome, tant que la question romaine n'aura pas reçu la solution que réclament notre honneur et nos intérêts; raisons si éloquemment retracées dans la lettre impériale du 20 mai. (Idem.)

Les déclarations de M. de Bismark, dans lesquelles il était incidemment question de la France, font dire à l'Opinion nationale :

« Quand il s'agit de former sur nos frontières un seul corps de nation de 45 millions d'hommes, divisés aujourd'hui en trente-cinq États diffé-

rents, la France ne saurait être tenue à l'écart, on ne saurait rien entreprendre et rien faire en dehors d'elle. »

Il est à croire que l'Opinion nationale n'a pas relu ce passage, sinon, elle l'aurait effacé. Comment un journal qui professe que l'intérêt de la France est de voir se former sur notre frontière des Alpes un grand État de 50 millions d'âmes, pourrait-il se préoccuper de la formation d'un grand État sur notre frontière du Rhin? Comment l'Opinion nationale, après avoir poussé à l'unité en Italie, pourrait-elle créer des obstacles à l'unité allemande, conséquence inévitable de l'unité italienne? (Idem.)

On nous écrit de Londres, le 3, que la nouvelle de l'abdication de S. M. la reine d'Angleterre, donnée par plusieurs journaux étrangers, est de la plus complète inexactitude.

La reine a déclaré qu'elle voulait rester au gouvernement afin d'initier le prince de Galles aux affaires.

La même source d'information nous apprend que lord Lyons, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne aux États-Unis, en ce moment en congé, quittera l'Angleterre le 15 octobre prochain pour retourner à Washington. (Idem.)

Les efforts unitaires tentés en Allemagne n'aboutissent qu'à constater la division. Là aussi, le Nord et le Sud sont en présence et se cherchent querelle. Seulement, à la différence de l'Amérique, c'est le Nord qui est séparatiste, comme le remarque une feuille allemande.

Les séparatistes ou partisans de l'Allemagne restreinte, viennent de se réunir à Weimar. Le télégraphe a pris soin de nous faire connaître, jour par jour, les faits et gestes de cette assemblée, où les députés de l'Autriche brillaient par leur absence, et où l'on ne s'est guère occupé que de battre en brèche les plans de réforme fédérale élaborés sous l'influence de l'Autriche.

L'assemblée de Weimar a déclaré dangereuse l'institution d'un tribunal fédéral, tel que l'a proposé cette puissance; elle a repoussé l'idée

FEUILLETON.

EDMÉE

(Suite.)

XXI. — LE PAUVRE PÈRE !

A quelques pas de Marie-Marthe demeurait un jeune ménage. Le mari était tisserand, et la femme, récemment accouchée, avait pris un nourrisson, qui lui était grassement payé. Ce nourrisson était une petite fille toute mignonne, qui eut le malheur de perdre sa mère, trois mois après sa naissance.

Lorsqu'elle fut confiée par son père à cette nourrice, cette enfant était blanche et rose et commençait déjà à sourire; mais quelques semaines ne s'étaient pas écoulées que ces chères couleurs et ce doux sourire, qui font la joie et l'orgueil des mères, avaient fait place à une pâleur livide et à un air de souffrance générale.

Au bout de trois mois, ces symptômes de dépérissement s'étaient encore aggravés; la pauvre enfant était devenue méconnaissable; ses petites mains étaient diaphanes, à force de maigreur, et, lorsqu'on essayait de la faire tenir debout, elle s'affaisait sur elle-même, comme une chose inerte, obéissant à la loi de la gravitation

Son pauvre père était au désespoir et ne savait à quelle cause attribuer cette atrophie. Lorsqu'il s'ouvrait à la nourrice sur les inquiétudes que lui faisait concevoir, pour les jours de son enfant, l'état où il la voyait, elle lui répondait qu'elle n'y comprenait rien, — que, pour elle, elle n'avait pas la plus petite chose à se reprocher; et, comme une preuve de la bonté de son lait et de ses soins, elle en appelait à la santé florissante de son propre enfant, qui, à l'entendre, ne recevait pas d'elle, le quart des attentions qu'elle prodiguait à son nourrisson.

— Il faut qu'elle soit malade de saint Gaud, dit-elle, un jour où la fièvre l'accablait plus fort que jamais, et elle pria le père de lui permettre de porter son enfant à une chapelle du saint, située à une lieue de là, dans un endroit marécageux, où la fièvre était endémique. Mais le père se refusa à ce pèlerinage superstitieux, qui n'eût pu qu'aggraver encore l'état où se trouvait sa fille.

Je-qu' alors, le père de cette enfant s'était présenté le jour chez la nourrice, dont il était loin de suspecter la sollicitude. Mais, une nuit, ayant rêvé que son enfant était mort, il ne put tenir au lit et courut chez la nourrice. Minuit sonnait à l'église, lorsqu'il pénétrait dans la cour. La maison était éclairée. Il frappe à la porte, personne ne répond; il frappe de nouveau, toujours le même silence; enfin il se décide à entrer. Quel specta-

cle frappe ses yeux! L'homme et la femme, à table, ivres-morts, et sa fille pleurant et se débattant dans son berceau...

Un instant la pensée vint à ce père, transporté d'indignation, de renverser la chandelle fumeuse éclairant cette scène d'orgie sur ces masses de chair pleines d'alcool et d'en faire des torches expiatoires.

Mais la vue de sa fille lui tendant les bras, les sauva... L'homme et la femme s'éveillèrent alors et essayèrent de se lever; mais ce fut en vain. — Misérables! leur cria le père, en serrant son enfant sur son cœur, et il disparut, avec sa chère proie dans l'ombre de la nuit...

Le père était M. Delapalme et sa fille, Edmée!

Le lendemain, vers six heures du matin, Marie-Marthe se présentait chez M. Delapalme et demandait à lui parler. Pour toute autre personne, il est probable qu'il n'eût pas été visible si matin (il faisait à peine jour) et après une nuit pareille à celle que le pauvre père avait dû passer. Mais le dévouement dont avait fait preuve Marie-Marthe, avait été publié et l'avait suivie, comme un divin parfum, dans sa nouvelle résidence. M. Delapalme, qui était instruit de la belle conduite de la journalière, aurait cru manquer au respect qu'il lui devait, en ne la recevant pas, et se rendit à son désir.

— Veuillez m'excuser, monsieur, si je vous déränge

d'un Parlement central composé de députés élus par les différents Parlements. Elle veut un Parlement central, mais directement nommé par le peuple. Elle veut de plus, à côté de ce Parlement, un pouvoir exécutif central qui tienne dans ses mains toutes les forces de l'Allemagne. Il est entendu que, sans exclure formellement les sujets allemands de l'Autriche, on poursuivra l'exécution de ces projets de réorganisation en dehors d'eux, c'est-à-dire en dehors de la Moravie, de la Bohême, de l'archiduché d'Autriche, des duchés de Salzbourg, de Styrie, de Carinthie et de Carniole, du territoire de Trieste et du Tyrol.

Les partisans de la grande Allemagne, ceux qui veulent un grand empire germanique comprenant tout le territoire fédéral, doivent se réunir, de leur côté, le 21 de ce mois, à Francfort. Ce sont des députés du Reischrath qui ont pris l'initiative de ce nouveau *Parlement préparatoire*, pour l'opposer à la réunion de Weimar. (La France.)

Voici, d'après la *Gazette de l'Etoile*, le discours de M. de Bismark dans la chambre des seigneurs relativement au traité de commerce franco-prussien et dont le télégraphe a déjà fait connaître le résumé :

« Le gouvernement désire constater avant tout que, malgré quelques dissentiments politiques, tous les représentants de la nation sont d'accord pour appuyer le gouvernement quand il s'agit d'établir les bases propres au développement de la prospérité matérielle du pays et de démontrer que l'attitude du gouvernement à cet égard est approuvée par les deux chambres du parlement.

« Le gouvernement sera heureux de pouvoir maintenir l'institution du Zollverein, mais il n'entend renouveler les conventions que sur les bases du traité du 2 août et ne pas renouveler ses engagements avec les gouvernements qui ont refusé d'adhérer au traité de commerce. Le gouvernement n'a nullement l'intention de vouloir entraver la libre action des divers gouvernements du Zollverein ; mais ici il ne s'agit pas d'une question de prépondérance, il s'agit d'une question de bien-être matériel, et il serait dangereux de laisser aux autres gouvernements l'illusion que le gouvernement prussien accordera des concessions qu'il n'est nullement disposé à faire.

« Dans ces circonstances, le vote unanime de la représentation nationale viendra encore à l'appui de la ferme volonté du gouvernement. Après l'adoption du projet de loi par la chambre des députés, un rejet de la part de la chambre des seigneurs pourrait induire à croire que cette chambre est moins persuadée que la chambre des députés des avantages de l'attitude prise par le gouvernement. Au nom du gouvernement, j'invite donc cette auguste chambre d'adopter également les décisions prises par la chambre des députés. »

On sait que le projet de loi et les décisions prises par la chambre des députés ont été votés à l'unanimité.

Nous recevons de Vienne, le 30 septembre, les informations suivantes :

L'Allemagne est scindée en deux par le traité de commerce franco-prussien, et politiquement elle le sera bientôt d'une manière plus marquée par les deux propositions que l'Autriche et ses

confédérés du Sud viennent de porter à la Diète. Ces propositions ont pour but de demander l'établissement d'un tribunal suprême pour la Confédération et la nomination de députés de la nation allemande comme conseillers à la Diète, pour certaines questions de jurisprudence et d'administration.

La Bavière et le Wurtemberg sont décidés à repousser à tout prix le traité franco-prussien et à se retirer plutôt du Zollverein, que d'accepter le traité tel qu'il est.

Quant à la Prusse, elle ne fait plus partie que nominale de la Diète, et elle se trouve dans une voie telle que bientôt elle ne se soumettra plus à ces décisions (Id.)

La *Gazette de Hanovre* dit que le gouvernement ne refuse pas le traité de commerce et qu'il persiste dans le point de vue qu'il vient encore de développer dans une dépêche récente au cabinet de Berlin. — Havas.

Nous recevons de Berlin les nouvelles suivantes :

Le roi de Prusse est attendu très-prochainement de Bade. Ce prince a reçu, dit-on, de la plupart des souverains de l'Europe des lettres qui l'encouragent à persévérer dans la voie où il est entré et à maintenir le principe qui a présidé à l'organisation actuelle de son armée.

D'un autre côté, son cabinet militaire a reçu des hommes de guerre les plus éminents de l'Europe, avec lesquels il est en rapport, des communications du même genre.

Le roi, du reste, est décidé à faire, dans un intérêt de conciliation, des concessions de détail, mais à maintenir résolument les principes.

Il comprend qu'on veut l'entraîner à changer les institutions militaires de la Prusse, à constituer une nouvelle armée qui ne serait plus qu'une simple garde nationale, dont les éléments démocratiques le laisseraient sans défense vis-à-vis des idées socialistes qui envahissent chaque jour de plus en plus le pays, et qu'insensiblement la Prusse serait amenée à une désorganisation qui rappellerait les plus mauvaises années du règne de Louis XVI.

Le roi sait tout cela, et, avec l'aide de quelques hommes dévoués, il est décidé, après avoir fait toutes les concessions raisonnables, à résister aux entraînements du parti ultra-démocratique. (La France.)

La *Gazette de la Croix*, journal de Berlin, annonce que le comte Eulenbourg a été nommé ministre du commerce.

La *Gazette de l'Etoile* dit que le prince royal et la princesse royale partiront lundi prochain de Cobourg pour un long voyage en Suisse et en Italie. — Havas.

La *Patrie* annonce qu'elle a reçu la nouvelle que le comte André Zamoyksi a été reçu par l'empereur Alexandre, et que après un long entretien, Sa Majesté l'a engagé à voyager pendant quelque temps. Le comte Zamoyksi doit aller à Londres, où il est autorisé à se rendre par terre, mais sans passer par Varsovie.

Un télégramme de Brody, du 4 octobre, annonce que les propriétaires fonciers du gouvernement de Podolie, assemblés à Kamenetz pour

les élections, ont signé une adresse à l'empereur Alexandre, demandant des institutions libres et la réunion de la Podolie au royaume de Pologne. Le gouverneur s'oppose formellement à l'envoi de cette adresse, l'assemblée persiste. — Havas.

Les Romains, dit un télégramme de Turin, ont envoyé un riche cadeau à la reine de Portugal. La souscription ouverte à cet effet parmi eux a produit vingt mille francs.

La *Discussion* dément le bruit de la dissolution de la Chambre. Elle assure que le parlement sera convoqué dans le courant de novembre.

Une dépêche particulière de Constantinople nous assure que S. M. I. le sultan a ratifié, le 29 septembre, la convention intervenue entre le prince Nicolas du Monténégro et le serdar Omer-Pacha.

Les travaux de la route mentionnée dans la convention dont il s'agit, commenceront immédiatement. Cette route traversera toute la vallée de la Zéthra, et coupera en deux le Monténégro, qui cesse d'être inaccessible comme par le passé.

On mande de Madrid, le 4 octobre : On assure que la lettre récemment publiée dans laquelle le général Prim se plaindrait amèrement de la conduite tenue à son égard par le maréchal Serrano, est apocryphe. — Havas.

On mande de New-York, le 25 septembre :

Une proclamation de M. Lincoln dit que la guerre sera continuée dans le but de rétablir les rapports constitutionnels entre le Nord et le Sud ; qu'il sera proposé au congrès des mesures pour prêter un secours pécuniaire aux Etats qui voudraient abolir l'esclavage, et que le gouvernement continuera ses efforts pour établir graduellement des colonies de nègres ; mais qu'après le premier janvier prochain, le gouvernement déclarera libres les esclaves de tous les Etats qui se trouveront encore en état de rébellion.

Le général confédéré Bragg a cerné Louisville. Une attaque est attendue. Le commandant fédéral mande qu'il croit pouvoir résister aux efforts de Bragg.

New-York, 24 septembre. — Les fédéraux ont essayé plusieurs fois de passer le Potomac à Shepards-town, mais ils ont été chaque fois repoussés.

Le général de cavalerie Stuart (confédéré) a traversé le Potomac à Williamsport, allant de Virginie en Maryland.

Les confédérés ne paraissent pas en force sur la rive virginienne du Potomac ; mais de nombreux détachements s'y tiennent en embuscade.

Dans le congrès confédéré, un membre, M. Foote, a fait la proposition suivante : « Les succès des armes du Sud permettent aujourd'hui au gouvernement d'envoyer des commissaires à Washington pour proposer la paix sur des bases honorables. »

Le gouverneur de New-York a publié une proclamation pour une levée de 4.000 hommes, au moyen de la conscription, dont les opérations sont fixées au 10 décembre.

On ne sait rien des opérations militaires qui ont lieu en Virginie.

si matin, lui dit-elle, lorsqu'elle fut introduite auprès de lui. Mais c'est plus fort que moi. Je viens d'apprendre, par une voisine, que vous aviez repris votre enfant à la nourrice à laquelle vous l'aviez confié, et vous avez bien fait, car cette femme était une mauvaise mère nourrice. Cette femme-là n'aime pas les enfants ; il suffit de la voir les embrasser, pour s'en convaincre. Je m'étais aperçue qu'elle n'oubliait votre petite fille, et j'ai été tentée de parler ; mais je ne sais pas ce que c'est que de nuire au monde ; et puis, vous ne m'auriez pas crue, mon cher monsieur ; n'importe, j'aurais dû vous dire ce que je pensais et savais de cette femme sans cœur et sans honneur. Une nourrice qui se boissonne, n'est-ce pas affreux ? C'est comme si elle donnait à boire du poison à l'enfant qu'elle nourrit, car son lait n'est que de ça, du poison, du vitriol. Ah ! Dieu, cela crie vengeance ! Sachant donc que vous aviez repris votre chère petite, je suis venue pour vous proposer de l'élever au hibernon, chez vous. J'ai été 25 ans dans une ferme, où j'avais vingt vaches à soigner et j'ai été à même de juger de la vertu du lait de ces bêtes. Ah ! monsieur, c'est une bonne mère, qu'une vache, et l'on peut avoir confiance dans la qualité de son lait, car elle ne se boissonne pas, elle, la sage bête. Du lait de vache, sortant du pis, tout chaud, tout fumant, cela vaut du lait de femme, monsieur ! Ce n'est pas meilleur, car

rien ne peut être meilleur pour l'enfant que le lait de femme, mais c'est aussi bon, aussi salubre. Confiez-moi votre petite fille, monsieur, et je ne vous demande que six mois pour lui rendre ses jolies petites joues roses et la faire aller toute seule.

Il y avait tant de véritable éloquence dans les paroles de Marie-Marthe, sa bouche paraissait si bien d'accord avec son cœur, le dévouement se lisait si bien dans toute sa personne, que M. Delapalme courut chercher sa fille et la remit sur l'heure entre les bras de la digne femme, qui comptait alors près de soixante ans.

— La voici, lui dit-il, sauvez-la. Merci d'être venue ou, plutôt, grâce soient rendues à Dieu, car c'est lui qui vous envoie.

— Ah ! monsieur, que vous me rendez heureuse, en me parlant ainsi. Nous la sauverons, allez, monsieur, la chère mignonne ; c'est moi qui vous le dis, et vous pouvez croire que je n'épargnerai rien pour cela... Viens, mon Aimée... C'est ainsi que Marie-Marthe prononçait *Edmée*, sans savoir si bien traduire ce nom, dérivé, comme on sait, du mot *Amour* ; ce qui en fait un des plus doux noms de femmes ; aussi a-t-il été souvent porté par des filles de roi et des reines.

Marie-Marthe commença aussitôt son œuvre de *résurrection*, car l'enfant qui venait de lui être confié avait un

piéd dans le tombeau... — Au bout de six mois, comme elle l'avait promis, l'ancienne vachère, — qu'on eût dite descendue des Idylles de Théocrite, dont elle parlait le langage primitif, à plus de vingt siècles de distance, la bonne Marie-Marthe rendit à M. Delapalme, qui n'en pouvait croire ses yeux, un enfant blanc et rose, trotinant, begayant, souriant... Mais un pareil résultat n'avait pu être obtenu qu'au prix de veilles et de fatigues surhumaines. Sur six mois, la vaillante femme n'avait pas dormi la valeur de quinze nuits. Mais elle se gardait bien de le dire, de peur qu'on ne l'empêchât de *prendre ainsi sur elle*. A l'entendre, elle reposait toutes les nuits, « comme une bienheureuse, auprès de son cher poupon, qui était sage comme une image. » Elle était sûre que son Aimée ne la trahirait pas ; elle ne savait encore dire que, papa... nounou... (nourrice) et bonbon... Le verbe, fleur du langage, était encore à s'épanouir sur ces petites lèvres de rose.

Mais ce n'était plus qu'une affaire de temps. Encore quelques mois et tous les mots de la langue allaient venir et produire ce joli babil qui fait la joie du foyer.

Marie-Marthe tomba malade et l'on craignit pour ses jours. Quel contraste frappant entre le teint hâve et les traits amaigris de cette femme étendue sur ce lit de souffrance, et le teint rose et les joues rebondies de cette

Aucun corps de l'armée de Mac Clellan n'a rencontré les confédérés en force considérable.

New-York, 25 septembre. — Le président Lincoln a suspendu l'*habeas corpus* et a déclaré la loi martiale partout applicable aux Etats-Unis, à l'égard des personnes qui seraient arrêtées prêtant secours à la rébellion, en cherchant à empêcher la conscription.

New-York, 26 septembre. — Les confédérés sont à trente milles de Louisville.

Le bruit court qu'il y aura une autre levée de cent mille hommes.

Les confédérés ont établi leurs lignes sur le Potomac supérieur; ils ont détruit le chemin de fer d'Harpers-Ferry.

Les fédéraux ne sont pas encore passés en Virginie. On croit qu'une bataille aura lieu quand l'armée de Mac Clellan tentera le passage du Potomac. — Havas.

FAITS DIVERS

Le *Moniteur* publie un décret signé à Biarritz, le 24 septembre, et portant promulgation de la convention littéraire conclue le 29 juin 1862 entre la France et le royaume d'Italie.

— Nous croyons savoir, dit la *France*, qu'il n'est pas exact que M. le marquis de La Valette, notre ambassadeur à Rome, rapporte une lettre du Saint-Père pour l'Empereur.

— Le journal la *France* a reçu un second communiqué.

— Une division navale vient d'être envoyée par le gouvernement anglais dans le Tage à l'occasion des fêtes du mariage du roi de Portugal.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Nous avons reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» Permettez-moi d'avoir recours aux colonnes de votre estimable journal pour signaler une amélioration à apporter dans le service de l'octroi.

» Aujourd'hui que toutes ou presque toutes les affaires en grains se font au poids, n'est-il pas plus qu'étrange qu'on ne puisse, sans difficulté, entrer dans la ville de Saumur un sac d'avoine s'il n'est déclaré à la mesure ?

» Samedi dernier, mon garçon conduisait dix sacs d'avoine de 50 kilog. l'un, suivant la déclaration dont il était porteur. Arrivé à l'octroi près de la gare, il lui fallut, je ne dirai pas une explication, mais une discussion d'une demi-heure au moins avant qu'il pût payer l'entrée sans décharger ses sacs, on voulait absolument exiger la contremesure, séance tenante.

» Ce n'est pas la première fois que j'éprouve semblable désagrément.

» Si l'on tient quand même à conserver le tarif d'entrée à la mesure, ne pourrait-on pas avoir un tarif au poids? Cela éviterait souvent plus qu'une perte de temps.

» C'est une question que je soumets très-humblement à l'autorité compétente.

» Veuillez agréer, etc.

S. PRIOU fils,
Propriétaire et commerçant.

blanche enfant, de ce charmant bébé jouant au pied de cette couche... Hélas ce doux visage d'ange est fait de ce teint blême et de ces joues creuses; ce sont ces petites mains potelées qui ont creusé ces rides profondes, — cette santé, qui a fait cette maladie, — cette lumière, qui a fait cette ombre! Mais allez dire cela à cette femme que la fièvre dévore, elle ne voudra pas vous croire, et, si elle ne souffrait tous les maux de l'enfer, elle vous rirait au nez, mais de ce bon rire gaulois qui ne permet pas de se fâcher, et elle finirait par vous convaincre que vous avez tort, qu'elle n'est pas malade pour avoir pasé les nuits; mais qu'elle est malade, parce qu'elle devait être malade...

Grâce aux soins dont ne cessa de l'entourer M. Delapalme, qui avait pour elle une sollicitude toute filiale, Marie-Marthe recouvra la santé. Et ce fut vraiment un tableau touchant que de voir la brave femme, relevant de maladie, sortir de sa chambre pour aller prendre l'air dans la cour, accompagnée de « sa chère petite, » qui s'accrochait à son tablier pour marcher.

Telle est l'histoire abrégée de la bonne vieille qui figure dans cette Nouvelle, sous le nom de la mère Marie et qui, à partir du jour où elle était entrée chez M. Delapalme, pour élever sa fille, n'avait pas cessé d'être attachée à la maison, où elle comptait bien mourir.

(La suite au prochain numéro.)

Saumur, le 6 octobre 1862.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez inséré dans votre journal, numéro de samedi dernier, un extrait du jugement et de l'arrêt intervenus entre M. Combiere-Destre et moi relativement à la fabrication de l'Elixir Raspail.

M. Combiere-Destre s'est bien gardé de reproduire l'arrêt dans son entier; il s'est borné à faire insérer la partie relative à sa demande, en omettant l'autre partie relative à la mienne.

Comme il est de mon intérêt de compléter les faits, pour éclairer l'opinion publique, j'ai recours à votre obligeance.

En même temps que M. Combiere-Destre me poursuivait pour me faire changer mes étiquettes, que je n'avais adoptées que parce que je les considérais comme une propriété commune, je le poursuivais de mon côté, parce qu'il avait osé s'annoncer au public, sur ses tableaux, cartes à ses voyageurs, lettres et factures, comme SEUL fabricant de l'Elixir Raspail.

Si j'ai été condamné, M. Combiere-Destre l'a été de son côté par la partie de l'arrêt dont l'omission fait précisément l'objet de ma réclamation. Je viens en conséquence vous prier d'insérer dans votre prochain numéro cette partie de l'arrêt qui condamne M. Combiere-Destre et me donne sur ce point une complète satisfaction.

EXTRAIT DE L'ARRÊT.

« LA COUR,

» Considérant qu'il est reconnu que la liqueur » qui faisait l'objet de la participation peut être » fabriquée par chacun des anciens associés et » que dès lors Combiere-Destre EST SANS DROIT » pour prendre, sur ses enseignes, factures, » étiquettes et prospectus, le titre de *seul fabri-* » *cant* de l'Elixir Raspail,

» Dit que, dans le délai d'un mois, à compter » de ce jour, Combiere-Destre sera tenu de sup- » primer de tous tableaux, cartes aux voyageurs, » lettres et factures, ces mots : *seule fabrique de* » *l'Elixir Raspail* ;

» CONDAMNE les appelants chacun à l'amende » et aux dépens de son appel, dit que l'enregist- » trement du présent arrêt sera supporté par » moitié, et que les frais de levée et de significa- » tion d'icelui seront à la charge de celle des » parties qui en nécessitera la levée. »

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées,

(481) ANGELO BOLOGNESI.

Depuis quelque temps, MM. les commissaires ou organisateurs des fêtes dans les départements autres que celui de la Seine font imprimer, sur papier blanc les annonces ou programmes des divertissements qu'ils préparent, afin de frapper l'attention du public. De plus, pour laisser croire que ces affiches ont un caractère d'actes officiels, ils les font approuver ou viser, par le maire de la localité ou par un de ses adjoints.

Les lois des 22-28 juillet 1791, 28 avril 1816, article 65, et 25 mars 1817, article 77, interdisent formellement aux particuliers la faculté de se servir de papier de couleur blanche, réservé exclusivement aux affiches de l'autorité; en conséquence, MM. les maires devront, à l'avenir, refuser aux simples particuliers l'apposition de leur visa sur leurs affiches ou programmes de divertissements entrepris sans aucune attache officielle.

AVIS.

Les détenteurs de titres 3 0/0 anciens sont invités à se présenter le plus promptement possible à la recette particulière des finances de Saumur, de 9 heures du matin à 3 heures du soir, pour échanger leur titre de rente 3 0/0 ancien contre un nouveau titre de 3 0/0 payable par trimestre et recevoir également le trimestre échu le 1^{er} octobre courant.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 5 octobre. — Le roi a signé ce matin un décret d'amnistie pour toutes les personnes compromises dans les derniers événements de l'Italie méridionale, à l'exception des déserteurs de l'armée.

Londres, 6 octobre. — La foule était immense hier à Hyde-Park, bien que le comité garibaldien eût annoncé que le meeting n'aurait pas lieu dimanche. D'après le *Morning-Star*, cent mille hommes étaient réunis à Hyde-Park, et un grand nombre étaient armés. Le tertre qui avait servi dimanche dernier de tribune fut occupé par les

Irlandais qui poussèrent le cri de *Vive le Pape!* auquel il fut répondu par les cris de *Vive Garibaldi!* Il en résultâ un conflit qui dura deux heures. Le tertre fut pris et repris par les deux partis. Plusieurs militaires se trouvaient parmi les combattants. Un piquet de soldats fut envoyé par l'autorité pour arrêter les militaires mêlés à la bagarre, mais le piquet se rangea du côté des garibaldiens et prit part à la lutte. Un grand nombre de personnes ont été blessées.

Le *Times* dit que les soldats devraient être consignés dimanche prochain, dans leurs casernes, parce que le bruit court que les soldats irlandais veulent se battre contre les soldats qui ont aidé les garibaldiens. — Havas.

AVIS.

Les Actionnaires du Comptoir d'escompte de Saumur, réunis, le 2 octobre 1862, en assemblée générale extraordinaire, ont prononcé la dissolution et la liquidation de la Société.

M. T. KERNEIS, arbitre de commerce, a été nommé liquidateur,

Et MM. LABICHE, avoué,

PICHON, docteur-médecin,

PELLÉ fils, négociant,

Lui ont été adjoints comme membres du conseil de liquidation. (474)

AVIS.

La rentrée des Cours d'éducation pour les jeunes filles, dirigés par M^{lle} Emma Mathieu, carrefour de la Douve, 75, à Saumur, commencera le samedi 11 octobre, à 2 heures, et se continuera dans l'ordre indiqué ci-après.

Ces Cours comprennent tout ce qui compose l'instruction des jeunes personnes : Instruction religieuse, Langue française, Arithmétique, Géographie, Histoire, Littérature, etc., et ils se maintiennent au niveau du progrès introduit chaque année dans l'enseignement.

Les Cours se divisent en différents degrés, d'après la force des élèves, et ont lieu en présence des parents, une fois par semaine pendant deux heures, ce qui permet aux familles n'habitant pas Saumur, d'y assister régulièrement. Les Cours supérieurs sont destinés spécialement aux jeunes filles sorties de pension.

Les Cours des enfants peuvent être suivis également par les petits garçons de 6 à 9 ans et par les petites filles.

Le travail que les élèves doivent faire dans l'intervalle de chaque cours sous la direction de leurs parents est préparé d'une manière claire et méthodique qui évite aux enfants de grandes difficultés et aux parents trop d'assujettissement. Des répétitions sont données aux personnes qui en désirent.

Les élèves obligées de s'absenter reçoivent chaque semaine, par la poste, le résumé de la séance qu'elles ont manquée et l'indication du travail qui s'y rapporte.

M^{lle} Mathieu a joint aux leçons données dans sa maison des cours d'Anglais, d'Allemand, de Dessin et de Solfège, faits par des professeurs spéciaux.

Miss Charlotte Haddon, professeur d'Anglais, d'Allemand et de Dessin, chez M^{lle} Mathieu, carrefour de la Douve, 75, à Saumur, a l'honneur de prévenir les familles de Saumur et celles des environs qu'elle recommencera, le samedi 11 octobre, à midi, ses cours de langues étrangères qui auront lieu deux fois par semaine, pendant une heure, pour chaque degré de forces d'élèves.

Miss Haddon donne aussi des leçons particulières.

RENTÉE DES COURS

A partir du samedi 11 octobre 1862.

Cours secondaire (de 11 à 14 ans inclus). Le samedi, à deux heures.

Cours préparatoire (de 5 à 7 ans). Le lundi, à 2 heures.

Cours élémentaire (de 8 à 10 ans). Le mardi, à midi.

Cours supérieur, 2^e degré (de 15 à 17 ans). Le mardi, à 2 heures.

Cours supérieur, 1^{er} degré (18 ans). Le mercredi, à 2 heures.

Cours d'Anglais, 1^{er} degré. Mardi et vendredi, à midi et demi. — 2^e degré. Mardi et vendredi, à 2 heures. — 3^e degré, pour les commençants, mardi et samedi, à 2 heures et demi.

Cours d'Allemand. Mercredi et samedi, à 4 heures.

Cours de Solfège. Lundi et jeudi, à 4 heures.

